

## TABLE RONDE N°1

### PRATIQUES POLITIQUES DES MOUVEMENTS DES FEMMES EN FRANCE ET AU QUÉBEC : ENTRE CONTESTATION ET RÉGULATION

Isabelle GIRAUD, Université de Montréal, Université de Versailles-Saint-Quentin

Au tournant des années 1999-2000, les Etats français et québécois s'engagent dans des politiques de féminisation du politique, en France par le vote d'une loi (dite sur la parité) et au Québec, par un programme de financement de formations intitulé « à égalité pour décider ». Au regard de la littérature américaine, qui s'appuie sur la théorie de la politique de « contestation » (*contentious politics*) [McAdam et alii, 1997], ces réformes, comme toutes celles concernant le genre, doivent être attribuées à des mobilisations réussies des mouvements des femmes [Stetson, Mazur, 1995 ; Briskin, Eliasson, 1999 ; Castells, 1997]. Toutefois, cette analyse n'est pas évidente pour le programme québécois, puisqu'il ne correspond à aucune revendication du mouvement féministe, mobilisé sur la pauvreté et les violences pour la Marche mondiale des femmes, et n'a suscité aucun commentaire, ce qui incite à considérer cet objet dans le champ des politiques publiques. Par contre, même si la forme décevante de la loi française sur la parité la rattache à la « politique de modernisation », depuis la crise de la représentation du tournant des années 1990 [Sineau, 2001 ; Giraud, Jenson, 2001], nous pouvons comprendre ce phénomène en termes de contestation, étant donné qu'il succède à une mobilisation et à des débats dans l'espace public [Baudino, 2000]. Comment savoir dans ce contexte s'il faut considérer que les mouvements sociaux obtiennent l'institutionnalisation de leurs demandes, ou si c'est l'Etat qui agit selon sa propre logique ?

Le premier obstacle pour comparer ces deux politiques, qui visent un même objectif, selon des formes différentes, réside dans l'existence de divergences entre les définitions française et nord-américaine des mouvements des femmes. Le second réside dans les enjeux analytiques concernant leurs rapports aux institutions et aux politiques publiques. C'est pourquoi après avoir présenté ces deux enjeux, nous tenterons de démontrer que la notion de « régime genré de représentation politique », mode de régulation de la représentation politique qui n'est pas neutre pour les rapports sociaux de sexe, permet de comprendre selon un même modèle ces politiques de féminisation du politique : comme des épiphénomènes appartenant à un ensemble de changements dans la configuration institutionnelle qui préside à la régulation des rapports entre acteurs agissant dans des espaces pluriels de représentation politique. Ainsi, nous verrons comment, dans des moments de turbulence politique, les registres discursifs au fondement des pratiques politiques des femmes engagées dans diverses actions collectives et individuelles peuvent modifier les compromis institutionnels qui régulent leurs rapports politiques.

## I. DIFFÉRENCES D'APPROCHES DES MOUVEMENTS DES FEMMES ET DES POLITIQUES LIÉES AU GENRE EN FRANCE ET AU QUÉBEC

Une recherche est toujours culturellement située et la compréhension de phénomènes comparables nécessite de dépasser certains décalages, en particulier ici, concernant la définition des mouvements des femmes et leur rapport à l'Etat.

### *1.1. Définir le mouvement des femmes*

Les personnes travaillant sur les mouvements des femmes du continent américain sont influencées par une formation en termes de mobilisation des ressources, telle que développée dans les travaux d'Oberschall (1973), de Tilly (1978), de McCarthy et Zald (1973-77) et par le courant dominant de la politique de contestation. Cette approche oriente l'analyse sur les batailles politiques [McAdam et alii, 1997 :145] et sur les rapports aux opposants et aux Etats [Tarrow, 1998 :5]. Les mouvements sociaux sont définis par l'intention collective des acteurs d'obtenir des résultats en termes d'avancement de leurs intérêts et de traduction politique de leurs revendications [Castells, 1999]. Ainsi, les groupes d'intérêts et les diverses organisations formelles peuvent appartenir à la nébuleuse d'acteurs qui constituent les mouvements [McCarthy, Zald, 1973]. De ce fait, la définition des mouvements des femmes en Amérique du Nord inclut spontanément l'ensemble des groupes, formels et informels (groupes de conscience), groupes de base ou grandes fédérations [Marx Ferree, Hess, 2000].

Ainsi, la typologie classique au Québec distingue trois principaux courants du féminisme : libéral égalitaire, marxiste et radical [Toupin, 1997]. Le féminisme libéral égalitaire demande l'égalité des droits et connaît dans les années 80 une certaine radicalisation sous l'influence de l'analyse systémique [Lamoureux, 2001]. Le féminisme marxiste se développe dans les milieux gauchistes des années 70 et s'oppose aux luttes autonomes des femmes, considérant la lutte des classes comme prioritaire. Il comprend des courants socialistes, qui juxtaposent les luttes contre le capitalisme et le patriarcat et des courants populaires, qui s'orientent dans les années 90 vers le post-modernisme et la question des représentations, ou vers des perspectives « black » et tiers-mondistes, visant un féminisme multiculturel. Enfin, le courant radical, qui place le patriarcat avant le capitalisme, considère qu'il s'agit d'un système social des sexes, créateur de binarité, qu'il faut défier sur le terrain socio-culturel des mentalités, des modes de vie, des manières de faire associatives, collectives, etc. Louise Toupin distingue alors un « continuum de pensée oscillant entre l'explication sociale (matérialiste) et l'explication biologique (fémellité), ce qui permet de mieux comprendre des pratiques de groupes féministes composés parfois d'individues s'identifiant à ces deux courants, notamment au Québec où elles ne se sont pas opposées comme en France. Relativement éclatés au départ, ces divers courants du féminisme québécois connaissent des coalitions ponctuelles à la fin des années 70 puis des regroupements dans les années 80, par secteur d'activité. Au niveau national, dans les années 1995-2000, la Fédération des Femmes du Québec s'élargit à tout un ensemble d'organismes communautaires et syndicaux, de telle sorte qu'à l'heure actuelle, nous pouvons considérer le mouvement des femmes comme l'un des moteurs des mouvements sociaux québécois.

Inversement en Europe et en France, les chercheuses sont plutôt influencées par la recherche des raisons de l'apparition de « nouveaux mouvements sociaux » (NMS) au tournant des années 1970. Dans le sillage d'Alain Touraine, il s'agit de trouver les bases

sociales de ces nouveaux mouvements, d'analyser leur composition, les origines sociales de leurs militants-es, leurs relations internes et comprendre en finesse leurs motivations à l'engagement [Touraine, 1968]. L'une des singularités des NMS résidant dans les répertoires d'action collective et les formes décentralisées de leur organisation [Neveu, 2000 :67], il n'est pas aisé d'intégrer dans leur observation les fédérations et les lobbys. Ainsi, l'identification du mouvement des femmes en France est limitée au Mouvement de Libération des Femmes (MLF), la tendance révolutionnaire issue de mai 1968, et surtout aux groupes parisiens [Garcia Guadilla, 1981 ; Duchen, 1986 ; Rémy, 1990 ; Picq, 1993]. La littérature est ancrée dans une approche sociographique qui raconte les divisions et querelles internes [Fougeyrollas-Schwebel, 1997] et perd de vue les femmes du mouvement dans les années 80.

Cette restriction de la définition du mouvement à sa tendance révolutionnaire pose des problèmes empiriques et méthodologiques. Par exemple, à Marseille, en 1977, le centre des femmes réunit de la coordination des groupes de femmes (25 groupes de quartier, d'entreprise et de faculté), la coordination des groupes du MLF et des groupes plus réformistes<sup>1</sup>, comme Choisir, le CODIF<sup>2</sup>, le MFPP<sup>3</sup>, le MLAC<sup>4</sup>. Les passerelles entre diverses formes de féminisme se posent ainsi au cœur du débat marseillais depuis près de 30 ans et cette coordination de l'action collective perdure aujourd'hui à travers le Collectif 13 droits des femmes<sup>5</sup>. Une partie du problème méthodologique repose sur la construction culturelle et politique de la réalité du mouvement, de l'extérieur et de l'intérieur, par les féministes parisiennes du MLF, qui délimitent les frontières du mouvement des femmes [Picq, 1993 :183].

Le vocabulaire de l'époque parle de « récupération » pour toute transgression de frontières. Ainsi, l'historienne Mathilde Dubesset répugne à accorder l'identité politique « féministe » à des femmes qui s'expriment dans les années 70 sur l'égal accès aux postes électifs<sup>6</sup>[Dubesset, 2004]. On trouve pourtant à l'époque l'appellation « féminisme réformiste » ou « féminisme libéral » pour désigner les activités des femmes dans les partis, dans l'administration et les associations traditionnelles [Albistur, Armogathe, 1977 ; Dhavernas, 1978]. Endosser une «autodéfinition du mouvement» [Castells, 1999], conduit à négliger ses liens avec les diverses associations plus institutionnalisées, dont les membres peuvent être des féministes historiques du MLF comme celles entrées au Planning, qui n'hésitent pas à être tantôt élues, membres de cabinet ou conseillères politiques<sup>7</sup>. Par ailleurs, à réduire le champ d'observation du mouvement des femmes français, on méconnaît les activités de coordination assurées par des Centre d'Information sur les Droits des Femmes (CIDF) en province, de dirigeantes d'associations conservatrices, ou de femmes politiques, au niveau européen, dont le rôle est important dans la création du Lobby européen des femmes et de sa branche française, la CLEF, pourtant reconnus comme appartenant au mouvement des femmes européen [Mazey, 2002 :407-408]. D'autant que toutes ces associations et femmes politiques se rencontrent pendant ces années là, développent leur discours, en particulier sur l'accès des femmes à la prise de décision [Bataille, Gaspard, 1999 ; Bereni, 2004] et c'est

---

<sup>1</sup> Selon une note d'information de *La revue d'en face* n°2, nov.1977, p.58.

<sup>2</sup> Il s'agit du Centre d'orientation, de documentation et d'information féminin, créé en 1974, à l'initiative de militantes socialistes, subventionné par la mairie de Marseille.

<sup>3</sup> Le Mouvement Français pour le Planning Familial est considéré comme « réformiste » malgré ses actions de désobéissance civile avec la pratique d'avortements clandestins.

<sup>4</sup> Le Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception est mixte et il regroupe le MFPP, le MLF, les signataires du manifeste des 331, le Groupe d'Information Santé, la MNEF, le Syndicat des travailleurs sociaux, Lutte Ouvrière, le PS, le PSU, la LCR, l'AMR, le centre initiative communiste.

<sup>5</sup> Entrevue J. Martin-Razi, coordinatrice du Collectif 13 droits des femmes, Marseille, le 31 août 2004.

<sup>6</sup> Il s'agit par exemple d'E. Sullerot, Y. Roudy, G. Halimi, O.Thibault, B.Groult.

<sup>7</sup> Mariette Sineau découvre, lors d'une enquête auprès des députées socialistes en 1997, que plusieurs d'entre elles ont milité dans des groupes de femmes. (Sineau, 2001).

ainsi que l'on peut établir des liens entre le mouvement pour la parité et le militantisme des Françaises en province et au niveau européen. Réduire le Mouvement des femmes français au MLF relève d'une « définition intuitive de l'action collective » [Neveu, 2000 :10] qui ne tient pas plus la comparaison transnationale que l'épreuve de la réalité.

## *1.2. Comprendre les relations des mouvements avec leur environnement politique*

Dans l'approche nord-américaine de la politique de contestation, il est surtout question des stratégies politiques (*politics*) des entrepreneurs des mouvements sociaux en vue d'obtenir des politiques publiques (*policies*). Il s'agit d'une question d'alliances dans des batailles politiques et de fermeture des structures d'opportunités politiques. Mais, lorsque les Américains-es tentent d'exporter leur modèle sur les cas européens, l'observation empirique des structures d'opportunités politiques est plus difficile [Threfall, 1996:145]. La politique de contestation implique l'idée d'affrontement avec des « opposants » là où les femmes ont surtout rencontré ignorance et résistance au changement. Finalement, ce sont les moments d'expansion des Etats providence qui semblent faciliter une certaine écoute des gouvernants et les moments de restructuration des Etats autoriser une plus grande surdité aux demandes des femmes [Banaszak, Beckwith, Rucht, 2003]. Cependant, ce schéma de compréhension des phénomènes d'institutionnalisation des mouvements des femmes conserve l'opposition binaire Etat/mouvement. Tout en reconnaissant le retour des Etats sur les mouvements, ainsi que la nécessité pour ces derniers d'ajuster leurs stratégies et leurs discours, ce modèle conduit plutôt à une analyse stratégique de la construction des revendications des mouvements, qu'à une compréhension des conditions d'émergence des politiques de genre. C'est pourquoi certaines chercheuses se tournent de plus en plus vers la NSMT (*new social-movement theory*) qui se concentre sur les effets culturels des mouvements sociaux et « la capacité de ces mouvements à transformer le terrain discursif de la politique » [Briskin, Eliasson, 1999 :25]. Car, au-delà d'un changement des acteurs au pouvoir, ce sont plutôt les discours légitimant leurs activités qui changent [Jenson, 2000].

Dans une conception pluraliste de l'Etat, considérant qu'il s'agit de « résultats » des mobilisations [Stetson, Mazur, 1995 ; Hoskyns, 1996], les recherches sur le féminisme d'Etat décrivent la création des diverses administrations, leur organisation, leurs travaux et leurs relations aux associations féminines et féministes. Toutefois, les recherches américaines, y compris les programmes les plus récents<sup>8</sup>, continuent de perpétuer le présupposé que, toutes choses égales par ailleurs, il suffirait aux femmes de se mobiliser « correctement » pour obtenir des résultats politiques optimaux. Cette approche néglige le fait que les féministes d'Etat et les femmes politiques ne sont pas de purs relais des idées des mouvements féministes, notamment du fait qu'il existe diverses orientations politiques féministes. Cette approche qui se fonde sur une éthique de la responsabilité individuelle et de la « prise de pouvoir sur soi » (*empowerment*) se distingue d'une approche néo-institutionnaliste qui s'interroge sur la diversité des formes de la mise sur agenda politique et permet de relier la réforme québécoise à la théorie des mouvements sociaux, en considérant les activités des féministes d'Etat comme appartenant à l'action collective [Masson, 2001]. En outre, la critique féministe de l'ouvrage d'Esping Andersen sur les Etats providences met en évidence

---

<sup>8</sup> Cf. les projets sur le site du Research Network on Gender politics and the State : <http://libarts.wsu.edu/polisci/rngs/>

la transversalité du genre dans les régimes d'Etat providence<sup>9</sup> [Orloff, 1993 ; O'Connor et alii, 1999]. Cette nouvelle littérature sur les régimes d'Etat providence conduit à affiner la compréhension de la diversité des relations institutionnelles dans lesquels s'inscrivent les mobilisations des mouvements des femmes et s'avère un outil intéressant pour la politique comparée.

En France, le néo-institutionnalisme semble plus adapté. Il est moins courant de rechercher dans les politiques de l'Etat le résultat des mobilisations des femmes car, au moment du changement législatif, le mouvement féministe disparaît de la scène et certaines lois, comme l'autorité parentale, le divorce, l'égalité de rémunération n'ont pas fait l'objet de mobilisations. Même pour la loi Veil de 1974 sur l'avortement, à aucun moment le mouvement des femmes n'est partenaire de l'Etat ou du Parlement : les relations Etat-mouvement reposent sur l'affrontement, par la manifestation d'un côté et des réponses non négociées de l'autre. De ce fait, c'est surtout dans le rapport de l'Etat envers la société en général que l'on recherche les éléments de compréhension des politiques envers les femmes. L'attention politique se pose sur la relation Etat-famille, de même que la recherche universitaire [Commaille, 1993; Jacques-Jouvenot, Tripier, 2004] et sur la question de la conciliation travail-famille, ce qui oriente les analystes vers les politiques sociales, le temps partiel, la politique des temps [Maruani, 1998 et 2005 ; Méda, 2001]. Entre ces deux pôles de la famille et du travail, il n'y a guère d'espace pour les questions plus juridiques ou celles des droits reproductifs, ou des questions traitées dans d'autres pays du point de vue politique, mais en France principalement sous leur aspect sociologique (éducation, santé, violences).

Ainsi, les théories des politiques publiques tendent à négliger la part des mouvements sociaux dans la construction des idées, des institutions et des intérêts. La construction des idées est généralement recherchée dans des groupes d'experts, instituts de recherche, universités, groupes de réflexion proches des partis ; la construction des intérêts dans les partis politiques ou dans l'autonomie administrative, tout en prenant en considération l'influence grandissante des institutions européennes. Plus rarement les liens entre action collective et politiques publiques sont explorés, alors que l'étude de ces relations semblent plus spontanée pour la gouvernance au niveau européen [Balme et alii., 2002 ; Jacquot, Woll, 2004]. Par ailleurs, il s'agit également de prendre en compte les autres acteurs de l'environnement des mouvements des femmes car les mouvements prennent une place dans les pratiques sociales de représentation politique. Ils utilisent toute une variété de répertoires d'action collective qui comprend non seulement des dimensions contestataires, mais aussi des dimensions très institutionnalisées, en collaboration avec les Etats, les Universités, les organismes supra-nationaux et les partis politiques. Ainsi, les pratiques politiques des mouvements s'inscrivent aussi, à l'intérieur de, et dans les relations avec les partis politiques, les milieux associatifs, communautaires, notamment altermondialistes [Agrikoliansky et alii., 2005] mais aussi les universités et leurs institutions de recherche féministe, et dans le champ des médias, généraux et spécialisés.

Pour résumer, les principaux enjeux concernant la comparaison des cas français et québécois renvoient le premier, à la définition du mouvement des femmes, tantôt incluant les groupes d'intérêts, tantôt excluant ceux et celles qui n'ont pas une vision révolutionnaire du processus de transformation sociale, le second à l'analyse des rapports des mouvements à leur environnement politique, l'Etat étant tantôt conçu de manière pluraliste, traversé par les diverses tendances politiques et reflétant les rapports de force, tantôt de manière institutionnaliste, entraîné par sa propre logique de développement des politiques publiques. Il

---

<sup>9</sup> La typologie d'Esping Andersen néglige l'espace « famille » et l'importance particulière pour les femmes de la « marchandisation » comme alternative à un travail domestique non rémunéré et non reconnu socialement.

ressort la nécessité de réaliser une synthèse permettant de ne plus considérer la question de manière binaire et d'inclure tous les acteurs pris dans les mobilisations dans une analyse qui tient compte des pratiques de construction et de diffusion des discours politiques.

## II. LES RÉGIMES GENRÉS DE REPRÉSENTATION POLITIQUE EN FRANCE ET AU QUÉBEC

La comparaison France Québec exige la réalisation d'une synthèse, que la notion de régime généré de représentation politique nous permet et une compréhension plus générale de l'inscription des politiques de féminisation du politique dans des changements de régime génrés de représentation.

### *II.1. Un exemple de synthèse : la politique de régulation*

Il y a deux manières de synthétiser des approches américaine et française. La manière américaine serait de reprendre le programme de recherche proposé par McAdam, Tarrow, Tilly (1997), qui vise la fusion entre politique de « contestation » et théories des « révolutions ». Mais l'évaluation des résultats de l'institutionnalisation des mouvements des femmes est mitigée ; elle ne permet pas de parler de véritables « révolutions ». La seconde manière consiste à considérer la question en termes de « politique de régulation », ce qui nécessite, pour solutionner le problème méthodologique d'observation du mouvement des femmes, de s'appuyer sur l'invitation d'Erik Neveu à adopter une définition nord-américaine des mouvements sociaux : « des formes d'action collective concertée en faveur d'une cause » [Neveu, 2000:10]. En élargissant la définition du mouvement des femmes français, nous pouvons véritablement comparer les dynamiques de changement en France et au Québec.

En nous appuyant sur la définition proposée par Bruno Théret d'un régime de représentation politique [Théret, 1998 : 103], nous pouvons définir un régime généré de représentation politique comme une configuration institutionnelle supposément stable d'agrégation-conversion des intérêts et des identités d'ordre socio-économiques liés au genre, en intérêts et identités d'ordre politique. Cette activité de représentation s'exerçant aussi dans les médias et les milieux associatifs [Sue, 2003 ; El Yamani, 1998], un régime de représentation politique concerne des espaces pluriels, électoral-partisan, administratif, associatif, syndicaliste, médiatique, universitaire, autant de lieux où sont discutés et diffusés les intérêts politiques et les identités liés au genre. Cette définition permet d'insister sur la nature des relations que les femmes des espaces pluriels de représentation entretiennent entre elles, d'identifier la cohérence du système politique en construction ou inversement, de mettre en évidence des incohérences pouvant sources de nouveaux déséquilibres [Jenson, 2000 :232]. Les politiques de féminisation du politique se comprennent alors comme des ajustements à l'intérieur de régimes génrés de représentation politique, qui se sont lentement transformés depuis les années 60.

La régulation et sa remise en cause sont fonction des diverses manières de « représenter » et « se représenter » les questions de genre. Selon les diverses conceptions du rapport à l'Etat, du lien social, de l'égalité et de la représentation politique nous pouvons dégager des indicateurs et décrire les diverses formes de régulation qui peuvent prédominer [Giraud, 2002] :

- Une conception traditionaliste conduit à des politiques d'exclusion sur fonds de stricte séparation des sphères publiques et privées en fonction du sexe. Ses principaux indicateurs sont la dénégation, les femmes n'ayant un rapport à l'Etat qu'en tant que « mère de famille », le respect des règles communautaires et la division sexuelle du travail.
- Une conception libérale accorde une certaine légitimité à la présence de quelques femmes en politique, du moment qu'elle ne remet pas en question les institutions existantes. Ses indicateurs sont l'individuation du lien social, l'instrumentalisation des rapports Etat-société civile, l'expertise administrative et l'accent mis sur l'espace électoral-partisan.
- Une conception institutionnaliste et culturaliste promeut la représentation des femmes « en tant que femmes ». Ses indicateurs se trouvent dans l'existence d'institutions spécifiques ayant recours à l'expertise du mouvement des femmes, conçu comme partenaire sociétal et dispensateur de services aux femmes, avec une présence de représentantes du mouvement dans la prise de décision politique.
- Une conception autogestionnaire et révolutionnaire implique une participation des femmes à égalité, à l'issue d'une politique de démocratisation et de décentralisation des lieux de prise de décision collective. Ses indicateurs sont la déconstruction des rapports de pouvoir privés et publics, la construction de contre-pouvoirs, les pratiques d'éducation populaire et de politisation des intérêts à la base.

Notre terrain, constitué de recherches documentaires et d'entrevues avec des personnes ayant joué un rôle particulier dans les divers espaces de représentation politique, met en évidence une corrélation entre les changements dans les politiques de représentation du genre et les variations dans les solidarités et les conflits entre militantes et sympathisantes féministes qui oeuvrent dans les divers espaces de représentation politique. Pour approfondir cette corrélation, nous avons cherché la manière dont les registres discursifs dominants structurent ces relations entre féministes, et ce faisant, limitent les choix des modes de régulation.

## *II.2. Caractéristiques des régimes genrés de représentation politique des années 1970-1990 au Québec et en France*

Au Québec, trois dimensions du régime de représentation politique genré des années 1976-1999 permettent de qualifier le régime « d'institutionnalisé »: l'existence d'un organisme chargé d'analyser les questions de genre et de représenter les groupes de femmes, l'institutionnalisation des relations entre féministes des espaces pluriels de représentation politique ; le soutien de cette solidarité par un registre discursif partagé avec les autres acteurs indépendantistes .

Créé en 1972, le Conseil du statut de la femme (CSF), réalise l'interface entre l'État, les groupes de femmes, les universitaires et les médias. La présidente et dix membres proviennent des milieux communautaires, universitaires et syndicaux. En 1975, le CSF crée une cellule d'information téléphonique, informe les femmes par son journal mensuel gratuit, *La Gazette des Femmes* (1979), et met en place un service appelé « Consult'action » pour les groupes. Ainsi s'instaure un dialogue concret entre le Conseil et les femmes, individuelles et organisées. Côté étatique, en 1976, le CSF est chargé de réaliser une étude intitulée « Pour les québécoises, égalité et indépendance » qui inaugure toute une série de travaux par lesquels il émet un avis sur toutes les politiques et réformes qui touchent aux questions d'égalité. Le CSF devient ainsi une institution experte sur les intérêts des femmes et voit ses budgets enfler (Revillard, 2003) les actions collectives des femmes valorisées, leurs innovations et l'expression de leurs besoins pris en considération.

Parallèlement les groupes de femmes s'organisent en coalitions, créent le « groupe des 13 », réunissant les treize grandes fédérations féminines du Québec (Maillé, 1990). L'expertise des milieux féministes se développe, les groupes sont mieux financés et directement consultés dans des partenariats avec les répondantes en condition féminine des divers ministères. Les liens entre recherche féministe et milieux associatifs s'institutionnalisent, l'organisme Relais-femmes servant d'interface pour la recherche action et la formation continue des membres des groupes. Au début des années 90, les relations entre femmes des milieux administratifs, politiques, universitaires, associatifs, médiatiques s'intensifient. Des féministes font le saut en politique et font inscrire dans le programme du Parti Québécois de 1994 toute une série de revendications : équité salariale, versement automatique des pensions alimentaires, etc. De leur côté, les médias s'intéressent aux féministes, transformant en vedettes des présidentes d'organismes, facilitant ainsi la circulation de l'information et la diffusion des idées<sup>10</sup>.

Enfin, en toile de fond, les politiques liées au genre reposent sur le concept d'indépendance collective (comme l'indépendance nationale) et la légitimité de la parole des opprimées, une conception qui s'inscrit dans le registre discursif indépendantiste [Lamoureux, 2001]. Lever les obstacles à l'indépendance entre dans une rhétorique de la non-domination. Cet objectif s'accompagne d'un raisonnement qui vise la représentation des intérêts des femmes par les femmes. Les solidarités entre féministes des divers milieux repose alors sur cette idée que les femmes doivent être partie prenante de la politique d'indépendance du pays et qu'être féministe appartient au modèle identitaire québécois.

En France au même moment, le régime qui se met en place est plutôt libéral : les institutions créées ne « représentent » pas la parole des femmes mais produisent une parole *sur* et *pour* les femmes ; les relations entre les femmes des espaces pluriels de représentation politique, lorsqu'elles existent, sont individuelles et non pas institutionnalisées ; enfin, le registre discursif qui sous-tend ce régime repose sur un conflit identitaire entretenu par les médias.

Le Secrétariat à la condition féminine est créé en 1974 par Valérie Giscard d'Estaing pour « communiquer » avec les Françaises et Françoise Giroud doit produire un document *sur* les femmes et leurs besoins, dans une perspective « libérale » [Secrétariat à la condition féminine, 1976 :1]. L'État s'adresse désormais aux femmes à partir de son expertise administrative et le Comité du travail féminin créé en 1965, un organisme représentatif des milieux associatifs, avec des universitaires et des féministes libérales, se trouve étouffé par cette nouvelle institution. Le Conseil supérieur de l'Égalité, qui le remplace en 1983, ne représentera pas l'équivalent du Conseil économique et social sur les questions de genre. Même doté d'un budget un peu plus important, le Ministère des droits de la femme d'Yvette Roudy ne parvient pas à institutionnaliser ses relations avec les milieux associatifs, qui demeurent individualisées, fondées sur du copinage.

Dans ce contexte, les solidarités sont difficiles à maintenir. Le M.L.F. éclate en 1979, la fermeture des frontières du mouvement facilitant l'émergence de conflits autour des distinctions internes. Par ailleurs, le régime entretient les animosités entre celles qui sont écoutées, qui obtiennent des subventions et les autres<sup>11</sup>, qui doivent arpenter les couloirs avec leurs dossiers pour se faire entendre<sup>12</sup>. Les expériences du « courant 3 » au PS et du groupe

---

<sup>10</sup> Entretien avec Josée BOILEAU, journaliste au *Devoir*, Montréal, le 13 juillet 2001.

<sup>11</sup> Des féministes s'indignent qu'Yvette Roudy ne les ait pas consultées pour la loi anti-sexiste, s'appuyant seulement sur la Ligue du Droit des Femmes : « Une sale histoire », *Le temps des femmes* n°18-19, 1983, p. 4.

<sup>12</sup> En entrevue, Viviane MONIER, ancienne présidente de Solidarité-femmes, nous a raconté son parcours pendant dix ans, dossiers et pétitions sous le bras, pour faire changer la loi sur le divorce. Entretien à Paris, le 5 mai 2003.



« Elles voient rouge » au PC, donnent la mesure du rejet par les hommes politiques des tentatives d'émergence de paroles autonomes au sein des partis<sup>13</sup> tandis que l'ouverture de Mitterrand paraît plus stratégique que réelle [Jenson, Sineau, 1995]. De leur côté, les médias, y compris les journalistes féministes, après une période d'intérêt pour la question, sont désormais plutôt accaparés par le racisme<sup>14</sup> tandis que les universitaires, après un colloque prometteur à Toulouse en 1982, à la suite duquel des fonds du CNRS sont débloqués pour réaliser des recherches, peinent à percer ce milieu et à créer des institutions de recherches féministes ou des programmes de formation [Andriocci, 2002], comme leurs collègues québécoises.

Ce régime libéral ne change donc pas, dans les années 1980, malgré la présence de la gauche au pouvoir. Au niveau identitaire, l'avancement d'un projet féministe butte sur l'opposition, construite par les médias dans les années 70 et entretenue par les partis politiques, entre la « féministe », figure d'une militante hystérique et guerrière [Groult, 1975], et la « femme moderne », cette « superwomen » qui concilie silencieusement travail et famille. Ce conflit empêche alors les féministes libérales françaises de s'emparer de l'« identité-projet » féministe. On les trouve alors plutôt actives au niveau européen<sup>15</sup>, où leur travail de lobbying rejoint celui d'autres Européennes et où elles obtiennent des résultats institutionnels beaucoup plus importants qu'en France : Unité égalité des chances de la DG V (1976), Comité Consultatif pour l'égalité des chances auprès de la commission européenne (1981), Comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil de l'Europe (1979) et Commission parlementaire, ainsi que des programmes d'action positive (1982). En 1990 le Lobby Européen des Femmes est reconnu comme interlocuteur par les institutions européennes.

### *II.3. Changements dans les régimes genrés de représentation politique (1990-2005)*

Le tournant des années 1990 représente un moment de turbulence politique qui déstabilise les régimes français et québécois. Côté français, une crise de la représentation politique, entretenue par les médias [Neveu, 1992] autorise des réformes visant la « modernisation » des institutions de la cinquième République, et à l'intérieur des partis, des tentatives de féminisation du personnel politique, en particulier à gauche chez les Verts, au PC et partiellement au PS. Par ailleurs, l'intégration européenne visée par les pouvoirs publics, rend à la fois légitimes les discours d'alignement sur les autres pays européens et les discours sur la différence. Construit au niveau européen, le discours sur l'égal accès des femmes à la prise de décision entre dans ce registre discursif<sup>16</sup>. Il repose sur un argumentaire de convergence avec les autres pays, la France étant la « lanterne rouge de l'Europe » et offre une définition genrée de l'Universel républicain. Les argumentaires libéraux de l'Europe (l'utilisation efficace des ressources humaines) accompagnés d'arguments plus culturalistes (sur les différences d'intérêts des femmes et des hommes, et le postulat que les femmes

---

<sup>13</sup> Dans « Editorial », *Mignonnes allons voir sous la rose* n°13, février 1984, p.1 comme dans « Elles voient rouge » frappe encore. Une analyse politique » *Elles voient rouge* n°5, 1<sup>er</sup> trimestre 1982, p. 4, les militantes dénoncent cette impossibilité de s'exprimer et de se faire entendre dans leurs partis.

<sup>14</sup> Entretien avec Annette LEVY-VILLARD, journaliste à *Libération* depuis 1976, Paris, le 15 décembre 2004.

<sup>15</sup> Catherine HOSKINS, (1996) montre l'importance des Françaises dans ce processus comme Evelyne Sullerot, Jacqueline Nonon, Marcelle Devaud, Yvette Roudy, Colette Apprill, etc.

<sup>16</sup> Un registre discursif se définit comme un ensemble de discours cohérents et logiques sur l'Etat, sur le lien social, sur l'égalité hommes-femmes, l'identité, etc. Un registre est co-construit par les mouvements sociaux, ce qui le distingue de la notion de « cadre de référence », extérieur aux mouvements, auquel ils s'ajustent.

connaîtraient mieux leurs besoins en raison d'une socialisation différente [Commission européenne, 1997]), sont désormais acceptables en France.

Les changements institutionnels liés à la diffusion de ce nouveau discours sont rapides : dans l'espace associatif, plusieurs coalitions se forment dès 1992-1993 et de nouvelles associations apparaissent autour de ce thème [Mossuz-Lavau, 1998]. Les conférences européennes d'Athènes (1992), Dublin (1994), Rome (1996) sur l'égalité dans la prise de décision facilitent la jonction de femmes politiques au-delà des clivages partisans, et en juin 1996, dix d'entre elles signent, dans *l'Express*, un manifeste pour la parité. Des journalistes interviennent dans le débat<sup>17</sup> voyant la parité comme solution possible à la crise de la représentation. Le féminisme retrouve une certaine légitimité avec les historiennes, qui réhabilitent des militantes des années 30, développent l'idée d'une pluralité de féminismes [Giraud, Jenson, 2001 :73-76], déstabilisant l'unicité de la figure identitaire « féministe ». Par ailleurs, devant les commandos anti-avortement, les associations de défense des droits à l'avortement et la contraception se coordonnent en créant la CADAC (1995). La coordination rassemble 40 000 personnes le 25 novembre 1995 à Paris, première grande manifestation du mouvement de grève de décembre 1995, pendant lequel les militantes syndicales, associatives et de divers partis de gauche se convainquent mutuellement de relancer le féminisme organisé. Lors des premières Assises du Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) en 1997, l'atelier sur la place des femmes en politique accueille une foule de militantes s'affrontant sur le sens à donner à la revendication paritaire<sup>18</sup>.

En 1995, la plate-forme issue la conférence mondiale de Pékin se présente comme un véritable programme de promotion des femmes à tous les niveaux [Tavares Da Silva, 2002]. Les associations françaises sur place réclament la création d'une institution pour sa mise en œuvre et l'Observatoire de la parité est créé en novembre 1995. Pour la première fois en France un organisme, placé sous la tutelle directe du Premier Ministre, réunissant des représentants-es des diverses associations, syndicats, partis politiques est chargé des questions d'égalité hommes-femmes. Au retour des socialistes au pouvoir, qui ont désormais inscrit la parité dans leur programme électoral, les innovations institutionnelles se poursuivent : en 1999 au lendemain de changement des articles 3 et 4 de la constitution, pour intégrer l'objectif d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électifs, sont créées les délégations parlementaires aux droits des femmes, au Sénat et à l'Assemblée nationale. Ces délégations interrogent chercheuses féministes, militantes d'associations, des plus libérales aux plus marxisantes, entretenant ainsi des contacts nouveaux avec les milieux associatifs. Ce phénomène s'inscrit dans l'idée de partenariat avec la « société civile » également présent dans le registre discursif européen. D'autres réformes concernant les droits des femmes sont votées, tantôt sous pression des associations (allongement des délais d'avortement et décriminalisation en 2000), tantôt sous l'impulsion de fonctionnaires (plan de féminisation de la fonction publique, 2000) ou de parlementaires (Loi Génisson sur l'égalité professionnelle, 2001).

Les pouvoirs publics sont alors pris dans cet effet boule de neige qui conduit à institutionnaliser les activités liées au genre des divers espaces de représentation politique : par exemple, dans le domaine de l'éducation, la « Convention pour l'égalité des chances des hommes et des femmes, des filles et des garçons dans le système éducatif » offre une légitimité nouvelle aux recherches sur le genre dans l'université [Le Bras-Chopard, 2004], autorise et légitime la création de fonds bibliothécaires, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation du personnel d'encadrement de l'Education nationale. On rencontre aussi des

---

<sup>17</sup> Comme par exemple Christine Leclerc, Michelle Aulagnon, Clarisse Fabre, du journal *Le Monde*.

<sup>18</sup> Le débat tourne autour de la parité comme « but » ou comme « moyen » pour parvenir à plus d'égalité. Dans la plateforme finale, la notion de « moyen » l'emporte. Cf. *En avant toutes ! Les assises nationales pour les Droits des femmes*, Le temps des Cerises, éditeurs, 1998, p.175-200.

expériences d'institutionnalisation au niveau local avec par exemple en Isère, la création de l'Observatoire Isérois de la parité, qui rassemble des associations et des partis politiques, et de la délégation aux droits des femmes, au Conseil général.

Inversement au Québec, la mondialisation et les turbulences politiques propres à la place du Québec dans la fédération canadienne ont des effets déstabilisant du régime institutionnalisé de représentation politique. Les débats constitutionnels sur l'indépendance conduit les Québécois-es à construire une image unifiée de leur projet politique ; très présentes sur la scène politique et médiatique au début des années 1990, les féministes s'inscrivent dans ce mouvement avec un « projet féministe québécois » et participent aux diverses campagnes référendaires [Maillé, 2002]. Mais derrière cette solidarité des milieux féministes se cachent de profondes disparités qui éclatent lors d'un colloque en 1992 intitulé : *pour un Québec féminin pluriel*. Les femmes autochtones ont leur propre problématique, les femmes immigrantes et les plus pauvres ne sont pas défendues à la hauteur de leurs besoins. La Fédération des Femmes du Québec (FFQ) est alors investie par des groupes de femmes aspirant à créer un véritable rapport de force avec l'Etat québécois pour obtenir des changements qualitatifs dans les domaines économique et social. Elles font le choix de ne plus défendre que « les femmes doublement discriminées »<sup>19</sup>. L'équilibre de la représentation politique entre militantes du mouvement, universitaires, féministes d'Etat et femmes politiques est ébranlé : celles impliquées dans les activités étatiques doivent poursuivre la défense de toutes les femmes, quelle que soit leur identité. Elles ont alors recours à des modes de légitimation transnationaux : Conseil de l'Europe, Plateforme de Beijing, autant de textes qui légitiment la poursuite d'activités en faveur des femmes, face à un mouvement qui, avec la *Marche du pain et des roses* de 1995, occupe plus la rue que les arcanes institutionnelles. Mais, tandis que les discours européens représentent un levier pour les Françaises, permettant de percer les résistances auditives de leurs compatriotes, pour les Québécoises, il représente un plutôt un recul sur des conceptions de la représentation politique des intérêts liés au genre. Là où ces dernières avaient inventé des mécanismes institutionnels de représentation des groupes, comme par exemple les sièges réservés aux femmes dans les Conseils régionaux de développement (CRD) [Masson, 2001], le discours transnational substitue une simple présence d'élues, sans aucune garantie sur ce qu'elles vont construire en termes d'intérêts et d'identité liés au genre. Au modèle d'expertise féministe du Conseil du statut de la femme, dont l'activité est concertée avec les groupes de femmes, en accord avec leurs analyses dominantes, le discours transnational substitue une expertise administrative avec la notion d'approche intégrée de l'égalité.

Le glissement vers ce registre transnational plus libéral s'approfondit après 1996, lors d'un Sommet socio-économique qui regroupe l'ensemble des partenaires sociétaux, avec la rupture des négociations partenariales par le mouvement des femmes et les groupes communautaires, devant le refus du gouvernement de s'engager à ne pas appauvrir le quintile le plus pauvre de la population. La FFQ élargit ses bases de recrutement, rassemblant les nombreuses femmes qui militent dans les syndicats et les groupes communautaires. Organisatrice de la Marche mondiale des femmes, un mouvement transnational, la FFQ se positionne désormais sur le thème de l'altermondialisation, participe à tous les Forums mondiaux et sa présidente, Françoise David, crée en 2004 Option citoyenne, un parti politique féministe, écologiste, altermondialiste, de gauche [David 2004], prenant ainsi le virage de la politique électorale. De leur côté, les féministes d'Etat, en s'appuyant sur un argumentaire transnational, se tourne vers le mouvement des femmes en région pour trouver des soutiens. Le programme *A égalité pour décider* est entièrement pensé dans le cadre de la politique

---

<sup>19</sup> Lors du colloque *Pour changer le monde. Le forum « Pour un Québec féminin pluriel »*. Montréal, du 29 au 31 mai 1992. Montréal, les éditions écosociété, 1994.

régionale et va chercher ces soutiens, ainsi que ceux de nouvelles associations, plus libérales, moins impliquées dans le mouvement des femmes.

Finalement, le programme québécois de féminisation du politique s'inscrit dans le virage libéral que prend le régime institutionnalisé de représentation politique au Québec, qui s'intensifie avec le remplacement des CRD par des Conférences régionales des élus, ce qui restreint la place de la société civile dans la prise de décision. De même, la réforme française possède un rôle moteur dans l'institutionnalisation du régime genré de représentation politique et repose sur l'impulsion donnée par des femmes d'un mouvement qui cherche à redéfinir ses contours et sa place dans le militantisme français.

## CONCLUSION :

Les politiques de féminisation du politique s'inscrivent donc dans des changements plus vastes des configurations institutionnelles qui président à la représentation politique des questions de genre. En France, la loi sur la parité constitue un moment clé du passage progressif d'un régime libéral à un régime plus institutionnalisé de représentation politique. L'intégration européenne et la crise de la représentation ont rendu plus légitimes le registre culturaliste et la création de solidarités renouvelées des femmes des espaces pluriels de représentation politique. Au contraire au Québec, le programme de formation « A égalité pour décider » constitue un élément du nouveau régime libéral de représentation politique qui se met en place suite à l'irruption du pluralisme identitaire, entraînant des conflits entre les pratiques politiques des féministes des divers espaces.

Parler en termes de politique de la régulation ne signifie donc pas la fin d'une attention particulière accordée à la contestation, mais plutôt une manière renouvelée de comprendre les modes de construction discursive, de légitimation et de politisation des intérêts et des identités.

## BIBLIOGRAPHIE :

- AGRIKOLIANSKY, E., FILLIEULE, O., MAYER, N. (dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005.
- ALBISTUR, M., ARMOGATHE, D., *Histoire du féminisme français du Moyen-âge à nos jours*. Paris, Editions des femmes, 1977.
- ANDRIOCCI, M., «Du mouvement aux études : le sujet « femmes » dans tous ses états, une introduction à l'étude de l'institutionnalisation des études féministes ou féminines », *Utinam* n°5, 2001-2002, Paris, l'Harmattan, 2002 : 217-246.
- BALME, R. CHABANET, D. WRIGHT, V., *L'action collective en Europe*. Paris, Presses de sciences po, 2002.
- BANASZAK, A., K. BECKWITH, D. RUCHT (dir.), *Women's movements facing the reconfigured State*. New-York, Cambridge University Press, 2003.
- BATAILLE, P., GASPARD, F., *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*. Paris, Éditions la Découverte, 1999.
- BAUDINO, C., « La cause des femmes à l'épreuve de son institutionnalisation », *Politix* n°51, 2000 : 81-112.

BERENI, L., «Le mouvement français pour la parité et l'Europe», dans JACQUOT, S., WOLL, C. (dir.), *Les usages de l'Europe : acteurs et transformations européennes*. Paris, L'Harmattan, 2004 :33-54.

BRISKIN, L., ELIASSON, M., *Women's organizing and public policy in Canada and Sweden*. Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999.

CASTELLS, M., *Le pouvoir de l'identité. L'ère de l'information tome 2*. Paris, Fayard, 1999.

COMMAILLE, J., *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*. Paris, La découverte, 1993.

COMMISSION EUROPEENNE, *Comment créer un équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision*. DG Emploi et affaires sociales, Office des publications officielles des Communautés Européennes, Luxembourg, 1997.

DAVID, F., *Bien commun recherché. Une option citoyenne*. Montréal, écosociété, 2004.

DHAVERNAS, O., *Droits des femmes, pouvoir des hommes*. Paris, Seuil, 1978.

DUBESSET, M., «De la citoyenneté à la parité», dans GUBIN, E. et alii., *Le siècle des féminismes*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2004, pp. 269-282.

DUCHEN, C., *Feminism in France : from May '68 to Mitterand*. London, Boston, Routledge & Kegan Paul, 1986.

EL YAMANI, M., *Médias et féminismes. Minoritaires sans paroles*. Paris-Montréal, L'Harmattan, 1998.

FERREE, M., HESS, B. B., *Controversy and coalition. The new feminist movement across four decades of Change*, third edition. Routledge, New York and London, 2000 (Première éd. 1995).

FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, D., «Le féminisme des années 1970», dans FAURÉ, C., (dir.) *Encyclopédie politique et historique des femmes. Europe – Amérique du Nord*, PUF, 1997, pp. 729-770.

GARCIA GUADILLA, N., *Libération des femmes, le M.L.F.*, PUF, le sociologue, 1981.

GIRAUD, I., «Pour une grille de lecture féministe des politiques sociales», *Utinam* n°5, 2001-2002, Paris, l'Harmattan, 2002, pp. 87-114.

GIRAUD, I., JENSON, J., «Constitutionalizing equal access : High Hopes, Dashed Hopes», in KLAUSEN, J., MAIER, C. S. (dir.), *Has liberalism failed women ? Assuring equal representation in Europe and the United States*. New York, N.Y. Palgrave, juin 2001: 69-88.

GROULT, B., *Ainsi soit-elle*, Paris, Grasset, 2000 (1<sup>ère</sup> éd. 1975).

HOSKYN, C., *Integrating gender : Women, law and politics in the European Union*. London, Verso, 1996.

JACQUES-JOUVENOT, D., TRIPIER, P. (dir.), *Loin des mégalo-poles. Couples et travail indépendant, Les cahiers du genre n°37*, 2004.

JENSON, J., «Restructuring Citizenship Regimes. The French and Canadian Women's Movements in the 1990s», in JENSON, J., DE SOUSA SANTOS, B., (dir.) *Globalizing Institutions. Case studies in regulation and innovation*. Hampshire, Grande-Bretagne, Ashgate, 2000:231-252.

JENSON, J., SINEAU, M., *Mitterand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*. Paris, Presses de Sciences Po, 1995.

LAMOUREUX, D., *L'amère patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*. Montréal, les éditions du remue-ménage, 2001.

LE BRAS-CHOPARD, A., «La politique d'égalité des chances femmes/hommes dans l'Enseignement supérieur au ministère de l'Éducation Nationale», dans BARD, C., BAUDELLOT, C., MOSSUZ-LAVAU, J., (dir.), *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*. Paris, Editions de la Martinière, 2004 :349-376.

MAILLÉ, C., *Cherchez la femme. Trente ans de débats constitutionnels au Québec*. Montréal, éditions du remue-ménage, 2002.

- MAILLÉ, C., *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990.
- M. MARUANI, *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*. Paris, La découverte, 2005.
- MARUANI, M., (dir.) *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*. Paris, la Découverte et Syros, 1998.
- MASSON, D., «Gouvernance partagée, associations et démocratie : les femmes dans le développement régional », *Politique et Sociétés*, vol.20, n°2-3, 2001 : 89-115.
- MAZEY, S., «L'Union européenne et les droits des femmes : de l'européanisation des agendas nationaux à la nationalisation d'un agenda européen? », dans BALME, R. CHABANET, D. WRIGHT, V., *L'action collective en Europe*. Paris, Presses de sciences po, 2002 : 405-432.
- McADAM, D., TARROW, S. TILLY, C., "Toward an integrated perspective on social movements and revolutions", in LICHBACH, M. I., ZUCKERMAN, A. S. (dir), *Comparative politics. Rationality, culture and structure*. Cambridge, Cambridge University Press, 1997, pp. 142-173.
- McCARTHY, J.D., ZALD, M.N., *The trend of social movements in America : professionalization and resource mobilization*. Morristown, NJ, General Learning Press, 1973.
- MEDA, D., *Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles*. Paris, Flammarion, 2001.
- MOSSUZ-LAVAU, J., *Femmes/hommes pour la parité*. Paris, Presses de sciences po, 1998.
- NEVEU, E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2000 (1<sup>ère</sup> éd. 1996).
- NEVEU, E., «La dynamique des médias dans la construction sociale de la crise de la représentation », CRAP- Rennes, *L'Aquarium* n°10, 1992, p. 5-23.
- O'CONNOR, J. S., ORLOFF, A. S., SHAVER, S., *States, Markets, Families. Gender, Liberalism and social policy in Australia, Canada, Great Britain and the United States*. Cambridge University Press, 1999.
- ORLOFF, A.S., «Gender and the social rights of citizenship: the comparative analysis of gender relations and welfare states », *American Sociological Review*, vol.58, juin 1993: 303-328.
- PICQ, F., *Libération des femmes : les années-mouvement*, Paris, Seuil, 1993.
- REMY, M., *De l'utopie à l'intégration. Histoire des mouvements de femmes*. Paris, l'Harmattan, 1990.
- REVILLARD, A., *Vers une démocratie de la famille ? Féminisme d'Etat et politiques de la famille au Québec*. Mémoire de D.E.A., Ecole Normale Supérieure de Cachan, septembre 2003.
- SECRETARIAT A LA CONDITION FEMININE. *Projet pour les femmes, 1976-1981*, cahier I, « l'exposé des motifs », Paris, La documentation Française, 1976.
- SINEAU, M., *Profession : femmes politiques*, Presses de Science Po, 2001.
- STETSON, MCBRIDE D., MAZUR, A. (dir.), *Comparative state feminism*. Thousand Oaks, CA, Sage Publications, 1995.
- SUE, R., *La société civile face au pouvoir*, Paris, Presses de science po, 2003.
- TARROW, S., *Power in movement : social movements, collective action, and politics*. Cambridge, Cambridge University Press. 1ère ed. 1994, 2<sup>nd</sup> ed. augmentée, 1998.
- TAVARES DA SILVA, M.R., *Vingt-cinq années d'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes*. Conseil de l'Europe, EG (2002)5, Strasbourg, 2002.
- THÉRET, B. «La régulation politique : Le point de vue d'un économiste» dans COMMAILLE, J., JOBERT, B., (dir.) *Les métamorphoses de la régulation politique, Droit et Société* vol.24, 1998: 83-117.

THRELFALL, M., dir. *Mapping the women's movement : feminist politics and social transformation in the North*. London ; New York : Verso, 1996.

TOUPIN, L., « Les courants de pensée féministe » version électronique de « Qu'est-ce que le féminisme ? Trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années », 1997, en ligne sur le site <http://www.netfemmes.cdeacf.ca>.

TOURAINÉ, A., *Le mouvement de mai ou le communisme utopique*, Libre de Poche, 1998 (1<sup>ère</sup> éd. 1968).